

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT

Pour le Centre communautaire pour aînés
Relais Santé Matane



Merci de nous encourager !

RÈGLEMENTS ET FONCTIONNEMENT

Titulaire
de la
licence

Centre communautaire pour aînés Relais Santé Matane

Le centre communautaire pour aînés Relais Santé Matane est un milieu de vie quotidien permettant de briser l'isolement des aînés et des proches aidants en leur offrant des services personnalisés répondant à leurs besoins et en instaurant un réseau d'aide et d'entraide favorable à l'épanouissement de la personne. Sa Mission est de favoriser le maintien à domicile des adultes vieillissants ou en perte d'autonomie en offrant des services adaptés dans une perspective de prévention pour le maintien et le développement d'habiletés fonctionnelles et sociales sur tout le territoire de la MRC de La Matanie

Numéro
de
licence

2926

<p>Prix des billets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1 billet pour 5 \$ • 3 billets pour 10\$ • 7 billets pour 20\$ <p>Pour le tirage de la semaine, les ventes se terminent le mardi à 21 h. Les billets vendus au-delà de cette heure seront destinés au tirage de la semaine prochaine.</p>	
<p>Points de vente</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Relais Santé Matane • Friperie Le Grenier • Dépanneur chez B (Baies-des-Sables) • Dépanneur Dubé (St-Ulric) • Dépanneur Canadian Tire • Tigre Géant • Les Allées du Boulevard • Dépanneur du Lac • Épicerie R. St-Gelais • Dépanneur Réjean Côté • Dépanneur Labonté • Papeterie Bloc-Notes Hamster • Bistro : La Miss Café • Dépanneur le Cristal • Pharmacie Proxim • Pharmacie Brunet • Coiffure Nelson Fortin • Location St-Louis • Marché central (Ste-Félicité) • Dépanneur du Coin (Les Méchins) • Coop St Luc • Dépanneur É. Dancause (St-René) • Coop St-Adelme (St-Adelme) 	

- Les Ateliers Léopold-Desrosiers
- Sur le site Web du Relais Santé (à venir)

Des points de vente pourraient s'ajouter et, s'il y a lieu, ils seront annoncés sur le site web du Relais Santé Matane et la page Facebook de Chasse à l'As - Relais Santé Matane.

Des vendeurs itinérants désignés par le comité organisateur pourront vendre des billets chaque semaine tout en respectant l'horaire de vente déterminé.

Chaque billet permet de participer à un seul tirage. L'achat des billets et le tirage sont réservés aux personnes de 18 ans et plus.

Il est de la responsabilité du détenteur de billet de veiller à ce que les informations indiquées sur les talons soient complètes et lisibles afin que nous puissions le joindre. Ainsi, il incombe au détenteur du billet d'inscrire lui-même ses informations (son nom complet, son numéro de téléphone ou un second numéro de téléphone s'il y a lieu).

Les responsables de la loterie ne peuvent pas participer au tirage.

Toute irrégularité, erreur ou préoccupation avec les billets achetés doit être signalée à la direction du Relais Santé avant 19 h la journée de vente ou du tirage.

TIRAGE AU SORT

Le tirage se fera chaque mercredi à 19h à la salle Simone O. Lapointe du Relais Santé Matane à partir de 1er mai 2024. Il sera diffusé en direct sur la page Facebook de Chasse à l'As - Relais Santé Matane.

Le tirage se fera au moyen d'un baril où chacun des billets aura été déposé le jour du tirage.

Au tout premier tirage, toutes les cartes d'un jeu de cartes régulier sont au préalable placées au hasard dans des enveloppes individuelles.

Ensuite les cartes enveloppées seront au hasard mises face sur un présentoir numéroté de 1 à 52. Chaque carte enveloppée portera un numéro inscrit sur le présentoir. Ensuite tous les billets vendus seront mis et mélangés dans un baril. Un billet sera tiré au sort. La personne inscrite sur le billet tiré au sort sera considérée comme la gagnante et remportera automatiquement 20 % des ventes de la semaine. Elle aura ensuite l'occasion de choisir une enveloppe parmi les 52 cartes enveloppées au préalable et mises ensuite sur un présentoir au hasard. Si elle arrive à choisir l'enveloppe qui contient l'AS de Cœur, elle sera la gagnante du gros lot qui est 30 % cumulatif de toutes les ventes hebdomadaires.

Note : La semaine 1, la personne tirée aura le choix entre 52 cartes. La semaine 2, la personne tirée aura le choix entre 51 enveloppes. La semaine 3, la personne tirée aura le choix entre 50 enveloppes et ainsi de suite jusqu'à ce que l'AS de Cœur soit révélé. Le tirage de l'as de cœur peut donc s'étaler sur un maximum de 52 semaines, soit le nombre d'enveloppes disponibles au départ.

Au cas où la personne tirée n'est pas présente dans la salle du tirage, l'un des organisateurs la joindra par téléphone. Elle pourra faire le choix de son enveloppe par téléphone en sélectionnant un numéro sur le présentoir. La carte enveloppée qui porte le numéro sélectionné par la personne tirée sera dévoilée par l'animateur. L'appel sera mis sur le haut-parleur pour permettre aux spectateurs d'écouter en toute transparence la conversation entre l'appelant et l'appelé.

Si la personne tirée arrive à sélectionner ou à trouver l'AS de Cœur, elle gagnera le gros lot et la loterie prend fin. Les ventes des billets s'arrêtent. Si l'As de Cœur n'est pas trouvé, la loterie et la vente des billets continuent. En ce moment, le gros lot non gagné sera ajouté au 30% de la vente de la semaine suivante. Le tirage du mercredi soir et la vente des billets se poursuivront jusqu'à ce que l'As de Cœur soit tiré.

S'il est impossible de rejoindre la personne tirée dans le délai de 15 minutes, le boulier sera utilisé pour sélectionner la carte enveloppée au nom de cette personne. La carte sous l'enveloppe sera dévoilée.

À chaque tirage, l'As de Cœur sera montré aux spectateurs avant d'être enveloppé, mélangé et mis au hasard sur le présentoir avec les autres cartes. Si l'As de Cœur n'est pas sorti, toutes les cartes mises sur le présentoir seront dévoilées au public ainsi que le numéro qu'occupait l'As de Cœur sur le présentoir.

En cas de mauvais temps, d'une fête ou de force majeure qui annuleraient la collecte des billets vendus et des fonds issus des ventes ou qui empêcheraient la tenue du tirage, ce dernier sera reporté à la prochaine soirée disponible. Cela sera annoncé sur la page Facebook de la Chasse à l'As - Relais Santé Matane.

RÉPARTITION DES REVENUS DU TIRAGE

La répartition de la vente hebdomadaire de billets se fera ainsi :

- 20% seront attribués au détenteur du billet gagnant à chaque tirage;
- 30% seront ajoutés au lot progressif;
- 50% pour frais administratifs, projet d'entretien du bâtiment du Relais Santé et projet important et urgent d'un organisme à but non lucratif en besoin

APRÈS LE TIRAGE

Les organisateurs continueront de tenter de communiquer avec la personne gagnante jusqu'à ce que le contact soit établi. Pour réclamer son prix (le gros lot ou le prix hebdomadaire), la personne se présentera avec la deuxième portion du billet gagnant et une pièce d'identité. La personne gagnante du gros lot disposera d'un mois pour se présenter. Tandis que la personne gagnante du lot hebdomadaire disposera d'une semaine pour se présenter. **Si la personne gagnante ne s'est pas**

présentée dans le délai indiqué, un autre tirage sera effectué pour le gros lot.

Tous les billets non gagnants du tirage seront détruits, et ce, chaque semaine. Les cartes restantes seront gardées dans un endroit sécurisé entre chaque tirage. La carte tirée ou sélectionnée sera coupée en deux et gardée pour des fins de vérifications.

À des fins promotionnelles, toute personne gagnante d'un tirage sera automatiquement reconnue pour avoir accordé au Centre Communautaire pour aînés Relais Santé Matane le droit irrévocable de publier, par l'intermédiaire de tous les types de médias de diffusion incluant l'internet et les médias sociaux, son nom complet, sa ville de résidence et sa photo, et ce, à titre gratuit. Toute personne gagnante donne également aux organisateurs le droit de publier toute information supplémentaire. La personne gagnante n'aura droit à aucune réclamation contre le Centre communautaire pour aînés Relais Santé Matane pour atteinte à la vie privée ou sous tout autre motif en raison de la publication de ses informations.

La personne gagnante du lot progressif fournira son nom complet, son adresse et son numéro de téléphone aux organisateurs selon les exigences en lien avec la Régie des alcools, des courses et des jeux. **L'adresse et le numéro de téléphone ne seront pas rendus publics.** Les prix doivent être réclamés sous la forme d'un chèque.